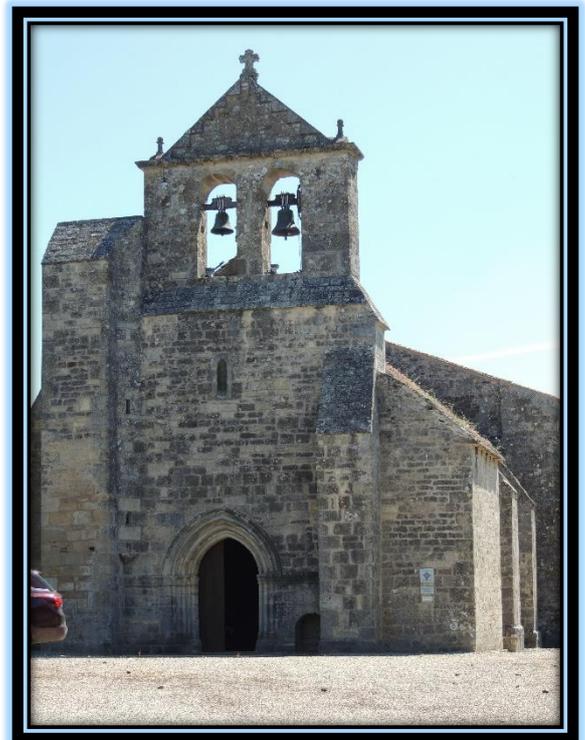


Bulletin Municipal n°3

Juillet 2020



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

**Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME**

Tel : 05 49 29 83 63

Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h

Mardi : 13h30 – 17h30

Mercredi: 13h30 – 17h30

Jeudi: 13h30 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 12h

La mairie sera fermée du 3 août au 16 août 2020.

En cas d'urgence merci de contacter :

Monsieur le Maire Emmanuel Caquineau au 06 08 99 96 72

ou Mathilde Garçonnet-Sillon, adjointe, au 06 81 60 08 71.

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Pages 3 et 4
Ça s'est passé au Conseil	Pages 5 à 15
La mairie vous informe	Pages 16 à 25
Vie associative	Pages 26 à 30
Infos diverses	Pages 31 à 34

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotions que je m'adresse à vous aujourd'hui. Mes premiers mots seront pour vous. Au nom des membres du Conseil municipal de Valdelaume et du mien, je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée.

Le temps a passé très vite et il y a 6 ans déjà, je revêtais l'écharpe de maire de Pioussay pour la première fois. L'expérience acquise depuis 2014 me permet encore mieux de mesurer l'ampleur de la tâche que nous devons accomplir ainsi que le nombre de sujets importants qu'il nous faudra traiter au cours de ce mandat qui commence. C'est aussi pourquoi, j'ai décidé de m'entourer de 5 adjoints afin de m'aider à gérer notre commune d'environ 1000 habitants avec nos résidences secondaires.

Je pense notamment à l'évolution de la Communauté de Communes Mellois en Poitou et du Plui (Plan Local Urbanisme Intercommunal). Mais ce ne sont pas les seuls, d'autres tout aussi importants et plus locaux viendront remplir nos journées. Nous y travaillerons avec sérieux et rigueur pour l'ensemble de la Commune : défense incendie (estimée à 120 000 euros), entretien et réfection des chemins (estimée à 120000 euros).... Les commissions communales sont au travail.

En 2019, les travaux se sont poursuivis : la rénovation du logement d'Ardilleux, l'achat d'un radar pédagogique pour sécuriser les villages, beaucoup d'entretien des chemins et voies communales...

Nous traversons une période difficile avec ce virus. L'ancien conseil municipal avait décidé de distribuer un masque à chaque habitant. Le choix a été fait de passer une commande groupée avec le département des Deux-Sèvres.

La confection des masques a été faite localement. La livraison et la distribution (par tranche d'âges) ont donc été faites en plusieurs fois entre mai et juin. Mais ça y est, tout le monde a été livré, si ce n'était le cas, merci de contacter à la mairie.

Le virus nous a contraint à prendre les décisions de rigueur afin de suivre le protocole sanitaire. Je vous remercie d'avoir respecté le confinement avec sérieux ce qui a permis d'éviter la contagion dans notre région.

A ce jour, les consignes sont moins rigoureuses mais nous devons encore respecter :

- la distanciation sociale d'un mètre et le port du masque dans les lieux publics tels que les transports en commun et les établissements recevant du public, les salles des fêtes sont donc concernées.
- Interdiction de rassemblements sur et dans les lieux publics sauf autorisation de la Préfecture.

Enfin, nous allons pouvoir rouvrir nos salles à la location pour l'été avec bien sûr des conditions et des consignes à respecter.

Nous ne pourrons malheureusement pas encore organiser de fêtes communales dans les mois à venir, il n'y a donc pas eu de célébration du 14 juillet.

Malgré toutes ces restrictions, je vous souhaite de passer un bel été en famille et entre amis, tout en vous respectant les uns les autres pour la santé de chacun.

Je vous remercie.

Emmanuel Caquineau

A la date d'édition de ce bulletin, nous venons de recevoir les conclusions du Tribunal Administratif de Poitiers concernant l'élection du 3e adjoint.

Celui-ci a décidé d'annuler le 2e tour de l'élection de M. BERNARD Jean François et donc de proclamer Mme VIGNIER Fabienne élue 3e adjoint.

The word of the Mayor



Ladies and gentlemen,

It's with a great deal of emotion that today I address you. My first words will be for you. On behalf of council's members and mine, I sincerely thank you for your trust.

Time is going fast, 6 years ago, for the first time I wore the mayor's scarf. Since 2014, gained experience allowed me to be well aware of the scale of the task we have to do, and also, the number of subjects to be dealt for the 6 next years. That's why, I decided to have 5 deputies mayor by my side for helping me for managing our 1000 citizens (including secondary residences) municipality.

I especially think about the development of the Communauté de Communes Mellois en Poitou and the Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal, common local urbanism Plan for the whole members of Mellois en Poitou municipalities). But they are not the only ones, others equally important and more local will fill our days. We'll do the job seriously and rigorously for the all our municipality: defences against fire (around €120 000), repair and maintenance of local roads (around €120 000). Communal commissions are working.

In 2019, works have been done: repair of the Ardilleux communal housing, purchase of an educational radar for road safety in our villages, many local roads maintenance and repairing works...

We had to leave a hard period on account of the virus. Previous council decided to give a mask to each citizen. We choose to join a collective order with the Conseil départemental.

Masks were local made. Age-groups delivery and distribution was done between May and June. Now, everybody must have a mask (if not, please contact the mairie). Virus forced us to take decisions with rigour in order to follow health protocol. I thank all of you for seriously respecting lockdown to avoid contagion in our area.

Now, instructions are less rigorous but we must still respect:

-one meter social distancing, to wear mask in public zones like public transit, public-access building, festival halls.

-prohibition of any gatherings of more than 10 people on public road except permission by the Préfecture.

At last, during summer we will be able to rent again our halls, of course with requirements and instructions to be met.

Unfortunately, we will not be able to organize communal parties, we did not celebrate our national day, July the 14th.

Despite these restrictions, I wish you a good summer with your family and friends, taking care of each other health.

Thank all of you.

Emmanuel Caquineau

At the date of publication of this bulletin, we have just received the conclusions of the Administrative Tribunal of Poitiers concerning the election of the 3rd deputy.

The latter decided to cancel the 2nd round of the election of Mr. BERNARD Jean François and therefore to proclaim Mrs. VIGNIER Fabienne elected 3rd Deputy.

Les élus de VALDELAUME



Emmanuel CAQUINEAU,
maire de Valdelaume

Les Adjointes



Mathilde Garçonnet-Sillon,
1^{ère} Adjointe: Gestion administrative,
Gestion des ressources humaines,
Affaires scolaires.



Isabelle Baudrit, 2^{ème} Adjointe:
Aménagement du territoire,
urbanisme, Environnement.



Fabienne Vignier, 3^{ème} Adjointe :
Gestion des bâtiments communaux,
cimetière, Commission Départementale
de sécurité.



Odile Rault, 4^{ème} Adjointe :
Chargée des services à la population,
affaires sociales, seniors et
personnes vulnérables.



Eric Desavres, 5^{ème} Adjoint :
Sécurité civile, Défense incendie, Gestion
de la voirie communale et réseau eau potable, Gestion du matériel de l'atelier.

Les conseillers municipaux :



Etienne Babin



Gilles Domergue



Jessica Fragneau



Monique Fragneau



Claude Girault



Jean-Luc Guillon



Jacques Jolly



Maryse Mornet-Kohler



Dominique Merle



Narcisse Ohin



Stéphane Paquereau



Jean-François Bernard



Laura Vaury

EXTRAITS DES REGISTRES DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL 25/05/2020 à 20 h 30 à BOUIN

Présents : Mmes et Mrs Emmanuel Caquineau, Mathilde Garçonnet-Sillon, Isabelle Baudrit, Jean-François Bernard, Odile Rault, Eric Desavres, Etienne Babin, Stéphane Paquereau, Jessica Fragneau, Monique Fragneau, Laura Vaury, Jacques Jolly, Jean Luc Guillon, Maryse Mornet-Kohler, Dominique Merle, Narcisse Ohin, Gilles Domergue, Fabienne Vignier

Absent excusé : M. Claude Girault

Sont désignées secrétaire de séance : Mmes Jessica Fragneau et Laura Vaury

Le maire sortant procède à l'accueil des membres après 2 mois de confinement.

Il leur rappelle les actions menées pendant ce délai et les informe que nous sommes toujours en attente de la prochaine livraison de masques pour continuer à desservir la population.

Il remercie les conseillers qui ont aidé les personnes âgées ou vulnérables dans leurs besoins : courses, pharmacie...

Des remerciements nous ont d'ailleurs été adressés à la suite de ces services rendus.

Installation du Conseil municipal

- **Election du Maire** : CAQUINEAU Emmanuel élu au 1^{er} tour (17 voix/1 blanc)
- **Nombre d'adjoints** : le Maire propose au Conseil d'élire 5 adjoints. M. Gilles Domergue fait remarquer que c'est un nombre un peu excessif pour une commune comme Valdelaume.
Vote du Conseil municipal : 17 voix pour/1 contre
- Le maire choisit de faire élire le rang des adjoints par importance des anciennes communes : Pioussay, Hanc, Ardilleux et Bouin.
Mme Mornet-Kohler fait remarquer qu'élire une 1^{ère} adjointe issue du même village que le maire peut être mal interprété par la population des 3 autres bourgs constituant avec Pioussay la nouvelle commune.

Il rappelle qu'il n'y a pas un adjoint plus « important » que l'autre, chacun aura une place égale et ses propres fonctions.

- **Election du Premier Adjoint** : Mathilde Garçonnet-Sillon est élue au 1^{er} tour (17 voix/1 blanc)
- **Election du 2^e adjoint** : Isabelle Baudrit est élue au 1^{er} tour (14 voix/4 blancs)
- **Election du 3^e Adjoint** : Jean-François BERNARD est élu au 2^e tour (10 voix pour / 08 voix pour Mme Fabienne Vignier)
- **Election du 4^e adjoint** : Odile Rault est élue au 1^{er} tour (15 voix/3 blancs)
- **Election du 5^e adjoint** : Eric Desavres est élu au 1^{er} tour (15 voix/ 3 blancs)
- **Lecture de la Charte de l' élu local** remise à chaque conseiller municipal
- **Vote des indemnités de fonction** : Les montants applicables aux élus d'une commune avec une population totale comprise entre 500 et 999 habitants sont :
Maire : 1567.43 euros brut
Adjoint : 416.17 euros brut
Vote unanime du Conseil municipal

Ordre du jour supplémentaire

Le maire demande au Conseil une modification de l'ordre du jour afin de l'autoriser à louer le logement de Hanc à compter du 1^{er} juin. Le montant du loyer est fixé à 435.33 euros. Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à faire le nécessaire pour permettre la location dès le 1^{er} juin.

Les commissions communales

Huit commissions communales ont été créées afin de proposer des projets qui seront éventuellement validés en conseil municipal.

❖ **Commission voirie et matériel :**

Cette commission est chargée de veiller aux voiries communales et chemins et de proposer un programme d'entretien. Elle s'occupe également des achats de matériel communal.

Membres de cette commission : Desavres Eric (réfèrent), Bernard Jean-François, Merle Dominique, Guillon Jean Luc, Baudrit Isabelle, Mornet-Kohler Maryse, Etienne Babin

❖ **Commission bâtiments et cimetières :**

Cette commission veille sur l'état des bâtiments communaux et cimetières et à leurs mises en sécurité, propose les programmes d'entretien ou d'amélioration.

Membres de cette commission : Bernard Jean François (réfèrent), Domergue Gilles, Mornet Kohler Maryse, Paquereau Stéphane, Merle Dominique, Desavres Eric, Vignier Fabienne, Rault Odile.

❖ **Commission Environnement/chemins randonnées :**

Cette commission maintient en bon état les chemins de randonnées parcourant la commune et en propose des améliorations.

Membres de cette commission : Baudrit Isabelle (référente), Vaury Laura, Vignier Fabienne, Fragneau Monique, Jolly Jacques, Rault Odile.

❖ **Commission Solidarité :**

Cette commission assure le relais pour aider les personnes âgées.

Membres de cette commission : Rault Odile (référente), Garçonnet-Sillon Mathilde, Fragneau Monique, Jolly Jacques, Vignier Fabienne.

❖ **Commission Communication :**

Cette commission élabore le bulletin municipal ainsi que les divers flyers d'informations ; elle a comme objectif de créer un site internet.

Membres de cette commission : Garçonnet-Sillon Mathilde (référente), Jolly Jacques, Baudrit Isabelle, Mornet-Kohler Maryse, Rault Odile, Fragneau Jessica.

❖ **Commission Sécurité : Bernard Jean François**

Participe au contrôle de sécurité des bâtiments communaux.

❖ **Commission Urbanisme PLUi :**

Cette commission a en charge de participer, de relayer les avis et de rapporter au conseil municipal l'évolution de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) élaborer par la Communauté de Commune du Mellois en Poitou.

Membres de cette commission : Mornet-Kohler Maryse (référente), Baudrit Isabelle, Domergue Gilles, Desavres Eric, Bernard Jean François, Garçonnet-Sillon Mathilde.

❖ **Commission contrôle Elections 2019 :**

Chargée d'effectuer le contrôle des listes électorales

Membres de cette commission : Denis Claudine, Roy Claude, Sauvent Monique, Fragneau Monique, Vezinat Yolande, Babin Etienne

Vos élus participent également aux instances communautaires et syndicales :

REPRESENTATION EPCI OU SYNDICATS	Nom – Prénom
Communauté de Communes Mellois en Poitou (CC mellois)	Caquineau Emmanuel, titulaire Garçonnet-Sillon Mathilde, suppléante
Commission Assainissement cc mellois	Baudrit Isabelle Jolly Jacques
Commission déchets cc mellois	Bernard Jean-François Baudrit Isabelle Mornet-Kohler Maryse
Commission urbanisme – droits du sol cc mellois	Mornet-Kohler Maryse
Commission urbanisme/Etudes PLUI cc mellois	Mornet-Kohler Maryse Domergue Gilles Desaivres Eric Garçonnet-Sillon Mathilde (Baudrit Isabelle, Adjointe à l'urbanisme)
Commission Ecole cc mellois	Garçonnet-Sillon Mathilde
SIVU Voirie	Desaivres Eric Baudrit Isabelle Babin Etienne
SMABACAB (St Fraigne)	Délégué communautaire : Caquineau E Déléguée communale : Baudrit I
CNAS	Garçonnet-Sillon Mathilde Caquineau Emmanuel
SIEDS	Caquineau Emmanuel, Titulaire Paquereau Stéphane, suppléant
Syndicat 4B	Desaivres Eric, titulaire Mornet-Kohler Maryse, Tilulaire Jolly Jacques, suppléant Guillon Jean Luc, suppléant
Correspondant Sécurité civile	Desaivres Eric
Correspondant Défense (Cordef)	Mornet-Kohler Maryse
Correspondant Sécurité routière	Desaivres Eric
Syndicat Pompes funèbres Alloinay	Vignier Fabienne Vauray Laura
ID 79	Mornet-Kohler Maryse Rault Odile

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 juin à 20 h 30 à BOUIN

Présents : Mmes et Mrs Emmanuel Caquineau, Mathilde Garçonnet-Sillon, Isabelle Baudrit, Jean-François Bernard, Odile Rault, Eric Desavivres, Etienne Babin, Stéphane Paquereau, Monique Fragneau, Laura Vaury, Jacques Jolly, Jean Luc Guillon, Maryse Mornet-Kohler, Dominique Merle, Narcisse Ohin, Gilles Domergue, Fabienne Vignier

Absente excusée : Mme Jessica Fragneau

Absent : M. Claude Girault

Secrétaire de séance : Mme Laura Vaury

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 mai 2020.

Délégations au Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines attributions de cette assemblée afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale quotidiennement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, **DONNE délégation au maire**, pour la durée de son mandat dans différents domaines : Locations, assurances, honoraires, marchés...

Suppression régie communale

Le maire explique au Conseil que le fonctionnement des régies va être modifié à compter du 1^{er} juillet 2020 et que leur mode de gestion va être compliqué.

Il propose au Conseil Municipal de supprimer la régie communale au 30 juin 2020 par laquelle étaient gérés les locations de salles et les repas communaux au 30 juin 2020 avec 2 régisseurs.

Le conseil valide la proposition du maire.

Budgets

Le maire fait une lecture générale et explicative du budget qui sera voté dans le détail lors de la prochaine séance.

A la demande de Mme Mornet-Kohler, le budget annexe du lotissement sera envoyé en même temps que la convocation.

La liste des emprunts et le fonctionnement des taxes sont également abordés en lecture.

Questions diverses

➤ **Délégations aux adjoints**

Le maire expose au Conseil les délégations de fonctions et de signature données aux adjoints :

1^{er} Adjoint, Mathilde Garçonnet-Sillon : Gestion administrative, Etat-civil, Elections, Gestion des ressources humaines, Coordination des relations entre commissions et référents communaux, Affaires scolaires en relation avec l'école, la Communauté de Communes et l'Education Nationale.

2^e Adjoint, Isabelle Baudrit : Aménagement du territoire, Urbanisme, préparation du Plan local d'urbanisme, Environnement, espaces naturels, chargée de communication de la commune, Bulletin municipal

3^e Adjoint, Jean-François Bernard : Gestion des bâtiments communaux, Suivi des locations (logements, baux ruraux, salles), Gestion des cimetières, Représentant de la Commission Départementale de sécurité

4^e Adjoint, Odile Rault : Chargée des services à la population, Chargée des affaires sociales, Actions en faveur des seniors et personnes vulnérables

5^e Adjoint, Eric Desavivres : Sécurité civile, Défense incendie, Gestion de la voirie communale y compris le suivi des études et travaux sur le réseau eau potable, Gestion du matériel de l'atelier.

➤ **Masques :** une première livraison a été faite à la population, 190 masques avaient été livrés sur les 900 commandés.

Une deuxième livraison de 286 masques vient d'arriver, la distribution à la population va continuer cette semaine dans les boîtes aux lettres.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin à 20 h 30 à BOUIN

Présents : Mmes et Mrs Emmanuel Caquineau, Mathilde Garçonnet-Sillon, Isabelle Baudrit, Jean-François Bernard, Odile Rault, Eric Desavres, Etienne Babin, Stéphane Paquereau, Jessica Fragneau, Monique Fragneau, Laura Vaury, Jean Luc Guillon, Maryse Mornet-Kohler, Dominique Merle, Narcisse Ohin, Gilles Domergue, Fabienne Vignier

Absent excusé : M. Jacques Jolly

Absent : M. Claude Girault

Secrétaire de séance : Mmes Laura Vaury, Jessica Fragneau

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02 juin 2020.
Monsieur le Maire propose de passer au vote des comptes :

Mme Maryse Mornet-Kohler souhaite intervenir à propos de l'ex commune d'Ardilleux laquelle présente peu d'endettement au vu du tableau des emprunts et que malgré cela, peu de travaux ou d'investissement ont été réalisés sur 2019 pour améliorer le bourg. Elle fait remarquer que les habitants d'Ardilleux font un effort sur leur taux d'imposition pour rattraper les autres et qu'il serait équitable que les prochains investissements aient lieu sur Ardilleux.

Monsieur Gilles Domergue répond que Bouin a en effet un endettement mais qu'il est justifié par un investissement important pour la population « la salle des fêtes » laquelle apporte aussi un lieu moderne de vie sur la nouvelle commune.

Monsieur Dominique Merle répond que les « autres habitants » ont fait l'effort fiscal depuis de nombreuses années alors qu'Ardilleux avait des taux faibles donc sans doute pas suffisants pour investir.

D'autres conseillers répondent en ce sens, notamment en précisant que le logement d'Ardilleux vient d'être refait intégralement.

M. le maire rappelle que les projets seront étudiés en fonction des besoins, quel que soit l'endroit, sans distinction et en priorité les projets à finir tels que par exemple la défense incendie insuffisante ou inexistante dans plusieurs villages (études 2018-2019).

Monsieur Eric Desavres informe qu'il a rencontré les propriétaires de la Coudrette, hameau d'Ardilleux, pour mettre en place la défense incendie (projet d'investissement 2020) et qu'ils l'ont interpellé sur l'absence du réseau d'eau potable.

Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs de la commune et de son annexe lotissement

Après avoir répondu à diverses interrogations, les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses d'investissement :	638 151.03
Recettes d'investissement :	555 344.70
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 82 806.33
Dépenses de fonctionnement :	635 598.30
Recettes de fonctionnement :	1 084 582.48
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 448 894.18
Résultat de clôture 2018	+ 366 177.85

BUDGET Annexe Lotissement

Dépenses d'investissement :	269 608.80
Recettes d'investissement :	201 486.94
Résultat d'investissement de l'exercice :	-68121.86
Dépenses de fonctionnement :	210 570.24
Recettes de fonctionnement :	212 621.64
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+2 051.40
Résultat de clôture 2018	-66 070.46

Après avoir pris connaissance du détail des comptes, le Conseil Municipal (le Maire ne prenant pas part au vote) valide les comptes 2019 du Maire et du Trésorier (14 pour et 2 abstentions).

Vote du budget primitif principal 2020 et annexe Lotissement

Le Conseil municipal à la majorité (16 pour et 1 abstention) vote les budgets 2020 : Voir pages annexes

Vote des subventions et aides financières 2020

Le Conseil municipal de Valdelaume, après en avoir délibéré, décide d'inscrire des crédits au budget de l'exercice 2020 et octroie les subventions suivantes (compte 6574)

Mot à Mot	100 euros
L'Abri de Chef-Boutonne	100 euros
Hôpital de Ruffec	100 euros
ADMR	500 euros
Ecole/Ape Pioussay	170 euros
Associations communales	900 euros (maxi 150 €/association et sur demande)

Vote des taux d'imposition 2020

Le maire rappelle que par délibérations concordantes en 2018, les 4 communes historiques avaient décidé la mise en place d'une intégration fiscale progressive (lissage) de 6 ans sur les 3 taxes de la commune nouvelle donc un taux unique applicable à partir de la 7^e année.

Il informe également de la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 et qu'il convient de procéder au vote des taux à partir des taux moyens pondérés notifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (16 pour et 1 abstention) décide de voter les taux d'imposition comme suit pour l'année 2020, sans augmentation :

Taxe foncière bâti :	12.68 %
Taxe foncière non bâti :	53.19 %

Taux gelé de la taxe d'habitation du fait de la réforme de la fiscalité directe locale soit N-1 : 11.94 % (Le conseil municipal ne vote plus ce taux mais le produit qu'il rapporte est compensé par l'Etat dans le budget communal).

Le produit attendu, d'un montant de 257466 euros, est inscrit au budget 2020.

Questions diverses

Election 3^e Adjoint : la préfecture a saisi le Tribunal Administratif suite au résultat du vote du 3^e Adjoint. Selon la Préfecture, Mme Vignier aurait dû être proclamée 3^e adjoint avec 9 voix. Suivant la décision du Tribunal, une éventuelle élection pour le 3^e adjoint devra être réorganisée.

VOTE BUDGET 2020

1 / 1

Code	Libellé	Proposition 2020	Vote 2020
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		1 110 083,86	1 110 083,86
Ch. 011	Charges à caractère général	323 550,00	323 550,00
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	272 000,00	272 000,00
Ch. 014	Atténuations de produits	44 000,00	44 000,00
Ch. 022	Dépenses imprévues	54 583,86	54 583,86
Ch. 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	120 880,00	120 880,00
Ch. 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	9 370,00	9 370,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	188 600,00	188 600,00
Ch. 66	Charges financières	13 100,00	13 100,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	84 000,00	84 000,00
RECETTES		1 110 083,86	1 110 083,86
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	337 927,86	337 927,86
Ch. 013	Atténuations de charges	500,00	500,00
Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	17 000,00	17 000,00
Ch. 73	Matériel et outillage de voirie	357 343,00	357 343,00
Ch. 74	Dotations et participations	344 513,00	344 513,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	50 700,00	50 700,00
Ch. 76	Produits financiers	100,00	100,00
Ch. 77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00
INVESTISSEMENT		28 250,00	28 250,00
DEPENSES		225 056,32	225 056,32
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	111 056,32	111 056,32
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	84 000,00	84 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	5 000,00	5 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	25 000,00	25 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours		
RECETTES		253 306,32	253 306,32
Ch. 021	<i>Virement de la section d'exploitation (recettes)</i>	120 880,00	120 880,00
Ch. 040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	9 370,00	9 370,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	121 056,32	121 056,32
Ch. 13	Subventions d'investissement		
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	2 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin à 20 h 30 à BOUIN

Présents : Mmes et Mrs Emmanuel Caquineau, Mathilde Garçonnet-Sillon, Isabelle Baudrit, Jean-François Bernard, Odile Rault, Eric Desavivres, Etienne Babin, Stéphane Paquereau, Jessica Fragneau, Monique Fragneau, Laura Vaury, Jacques Jolly, Jean Luc Guillon, Maryse Mornet-Kohler, Dominique Merle, Gilles Domergue, Fabienne Vignier

Absent : M. Claude Girault, Narcisse Ohin

Secrétaire de séance : Mmes Laura Vaury, Jessica Fragneau

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 juin 2020.

Mise en place d'un fonds spécifique de subvention aux entreprises de Mellois en Poitou au regard de l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 – Participation communale

Vu la délibération du 25 juin 2020 du conseil communautaire approuvant la mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises au regard de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19,

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a entraîné un ralentissement considérable de l'économie mondiale, auquel le territoire de Mellois en Poitou n'échappe pas. Des mesures d'urgence ont été mises en place dès le début de la crise par l'Etat et la région Nouvelle-Aquitaine, sous forme de prêts ou de subventions. Au regard de sa compétence en matière économique, la communauté de communes Mellois en Poitou souhaite participer à l'effort national et régional et adopter une attitude proactive afin de soutenir son tissu économique et sauvegarder l'emploi sur son territoire.

La communauté de communes prévoit de dégager une enveloppe de 500 000 € pour la mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises dont les conditions d'éligibilité sont les suivantes.

Sont bénéficiaires les entreprises (non contrôlées par un groupe) et les associations employeuses des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services de proximité, du tourisme, de la culture et des loisirs, de la production et transformation agricole dont le siège social se situe sur le territoire de Mellois en Poitou et :

- dont l'effectif est de 10 ETP maximum ;
- ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la période de référence de l'année N-1, à la date du dépôt (entre le 1er mars et le dernier jour du mois précédent le dépôt) ;
- ayant un chiffre d'affaire inférieur à 1 000 000 € ;
- dont le bénéfice imposable est inférieur à 60 000 €, sur le dernier exercice.

Les entreprises créées après le 1er janvier 2020 sont éligibles sans condition de secteur.

Par ailleurs, la communauté de communes Mellois en Poitou se réserve la possibilité d'étudier le cas d'entreprises n'appartenant pas aux secteurs précités et qui n'auraient pas pu bénéficier d'autres dispositifs de soutien.

Sont exclues :

- les microentreprises et affaires personnelles dont le chiffre d'affaires représente un revenu d'appoint en complément d'une activité salariée ;
- les demandeurs titulaires d'une pension de retraite ;
- les entreprises en cessation de paiement au 1er mars 2020.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- avoir sollicité les dispositifs nationaux et/ou régionaux d'aide existants (hors prêts et avances remboursables) ou justifier de leur non sollicitation ;
- exposer les mesures prises pendant le confinement, le cas échéant ;
- présenter un projet de relance démontrant une adaptation de son activité.

Un comité local d'attribution du fonds étudiera les demandes après instruction technique et proposera à la communauté de communes Mellois en Poitou les suites à leur donner.

Ce dispositif consiste en un soutien à la trésorerie au travers d'une subvention dont le montant maximum est fixé à 10 000 €.

Il est proposé que les communes puissent abonder ce fonds à hauteur de 10 € / habitant, au travers de fonds de concours dont le versement pourra être lissé, selon le choix des communes volontaires, sur une durée de 1 à 3 ans.

L'ambition communautaire est de porter le fonds de soutien à 1 000 000 €, les fonds communautaires étant mobilisés préalablement à l'enveloppe communale.

A l'issue de la mise en œuvre du dispositif, un bilan financier sera établi, au regard duquel le montant du fonds non utilisé sera reversé aux communes.

Considérant que la mise en place du fonds de soutien aux entreprises est un projet d'intérêt commun entre la communauté de communes et ses communes membres,

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer au fonds d'aide à hauteur de 10€/habitants, soit 8790 €, versés en une seule fois sur l'année 2020.

Le conseil propose de faire passer le message aux entreprises de Valdelaume et de prévoir une annonce dans le prochain bulletin municipal.

Désignation de référents :

Le Conseil municipal procède à la désignation de 2 référents :

- Sécurité routière : M. Eric Desavivres
- Défense nationale : Maryse Mornet-Kohler

Questions diverses

- Masques : M. le Maire informe que la totalité des masques est arrivée. La distribution faite par les conseillers municipaux est prévue cette semaine.
- Informations coronavirus : M. le Maire informe que les consignes sanitaires sont maintenues pour l'été (distanciation, port du masque recommandé...), dans ce contexte, la municipalité ne peut pas prendre la responsabilité d'organiser des fêtes communales ou rassemblements pour le 14 juillet.
- Les locations des salles communales sont de nouveau possibles (sauf salle Laurent Cantet à Ardilleux) avec évidemment le respect de ces consignes.
- Les rassemblements sont toujours interdits sur les lieux publics sauf autorisation de M. Le Préfet. Les organisateurs de manifestations doivent déposer un dossier auprès de la Préfecture.
- Aide financière : une association paroissiale a présenté une demande pour l'installation de panneaux touristiques concernant les églises se trouvant sur notre territoire, lesquels seraient installés à l'intérieur des églises classées (Bouin et Pioussay).
- Petite salle d'Ardilleux : Dans le cadre des obligations incombant aux communes et au passage de la Commission Sécurité obligatoire, la petite salle associative d'Ardilleux doit être contrôlée afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et du bâtiment. Dans un premier temps, une société viendra contrôler les installations électrique et gaz, ensuite la commission sécurité effectuera sa visite et autorisera ou non l'exploitation de cette salle dans son état actuel.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET A 17 h 30 à BOUIN

Etaient présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, BERNARD Jean-François, RAULT Odile, Etienne BABIN, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, , VIGNIER Fabienne

Absents : Mrs GIRAULT Claude, JOLLY Jacques, MERLE Dominique

Absents excusés : Mme FRAGNEAU Jessica (pouvoir à Mme Fragneau Monique), M. DOMERGUE Gilles (pouvoir à M. Etienne Babin), M. OHIN Narcisse (pouvoir à Bernard Jean-François), M. DESAIVRES Eric (pouvoir à Garçonnet-Sillon Mathilde), M. PAQUEREAU Stéphane (pouvoir à Mme Odile Rault).

Secrétaires de séance : Mme Vaury Laura

Election des délégués pour l'élection sénatoriale du dimanche 27 septembre 2020

Après avoir mis le bureau électoral en place, les membres du Conseil ont procédé successivement au vote à bulletin secret de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants :

Titulaires :

Mme RAULT Odile
Mme BAUDRIT Isabelle
Mme VIGNIER Fabienne
M. BABIN Etienne
M. CAQUINEAU Emmanuel

Suppléants :

M. GUIILON Jean-Luc
M. BERNARD Jean-François
Mme GARCONNET-SILLON Mathilde

Rectification de l'enveloppe indemnitaire des élus

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Préfecture concernant la délibération du 25 mai dernier votant le montant des indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et demandant son retrait puisque les indemnités votées dépassent l'enveloppe indemnitaire réglementaire.

La Commune nouvelle de Valdelaume doit être composée de 19 conseillers et 30 % de son effectif soit 5 adjoints peuvent être nommés.

Cependant, l'enveloppe indemnitaire globale doit donc être constituée de l'indemnité maximale que peuvent percevoir le maire et 4 adjoints (strate de 15 conseillers municipaux).

Il y a donc lieu de rectifier cette décision du 25 mai

Entendu la proposition du maire de réduire le taux de son indemnité et celle des adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et

- Le retrait de la délibération du 25 mai 2020
- D'approuver la répartition du taux de 37% (au lieu de 40.3 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire, de 9.2% (au lieu de 10.7 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints.

Les indemnités seront revalorisées en fonction des règlements en vigueur.

Objet : Convention de mutualisation de moyens avec la commune de Chef-Boutonne

Le maire explique au conseil municipal qu'un principe de mutualisation des moyens pour réaliser les marquages au sol de la voirie existait et qu'il y a lieu de renouveler la convention entre les 2 communes ; Cette convention indique les conditions et les moyens mis à disposition entre les communes en termes de matériel et de personnel.

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention avec la commune de Chef-Boutonne pour permettre cet échange de moyens.

LOTISSEMENT DE PIOUSSAY

Parcelles à vendre

Nous vous rappelons qu'il existe sur la Commune de VALDELAUME un lotissement où se trouvent encore huit lots à vendre qui sont tous viabilisés.

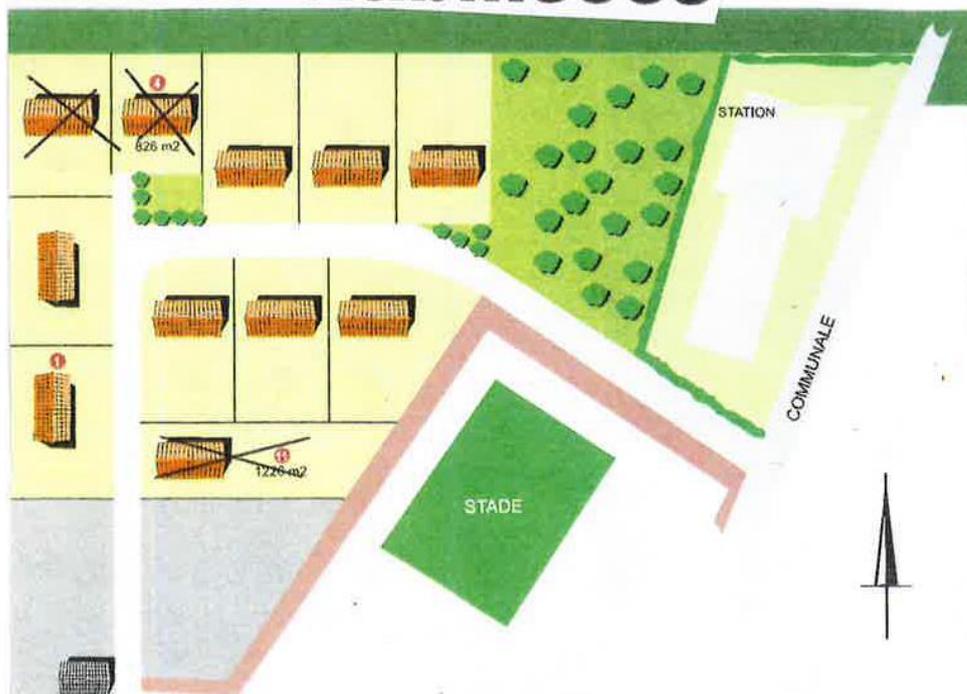
N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Ce lotissement se trouve sur le village de PIOUSSAY à côté de la salle des fêtes et ses annexes.

Les lots N°3, 4 et 11 sont vendus et vous trouverez sur le plan annexé les autres lots ouverts à la vente au prix de 10,50€ le m².

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la Mairie, 1 rue du Puits Grelet, Hanc, 79110 VALDELAUME, tél. 05 49 29 83 63

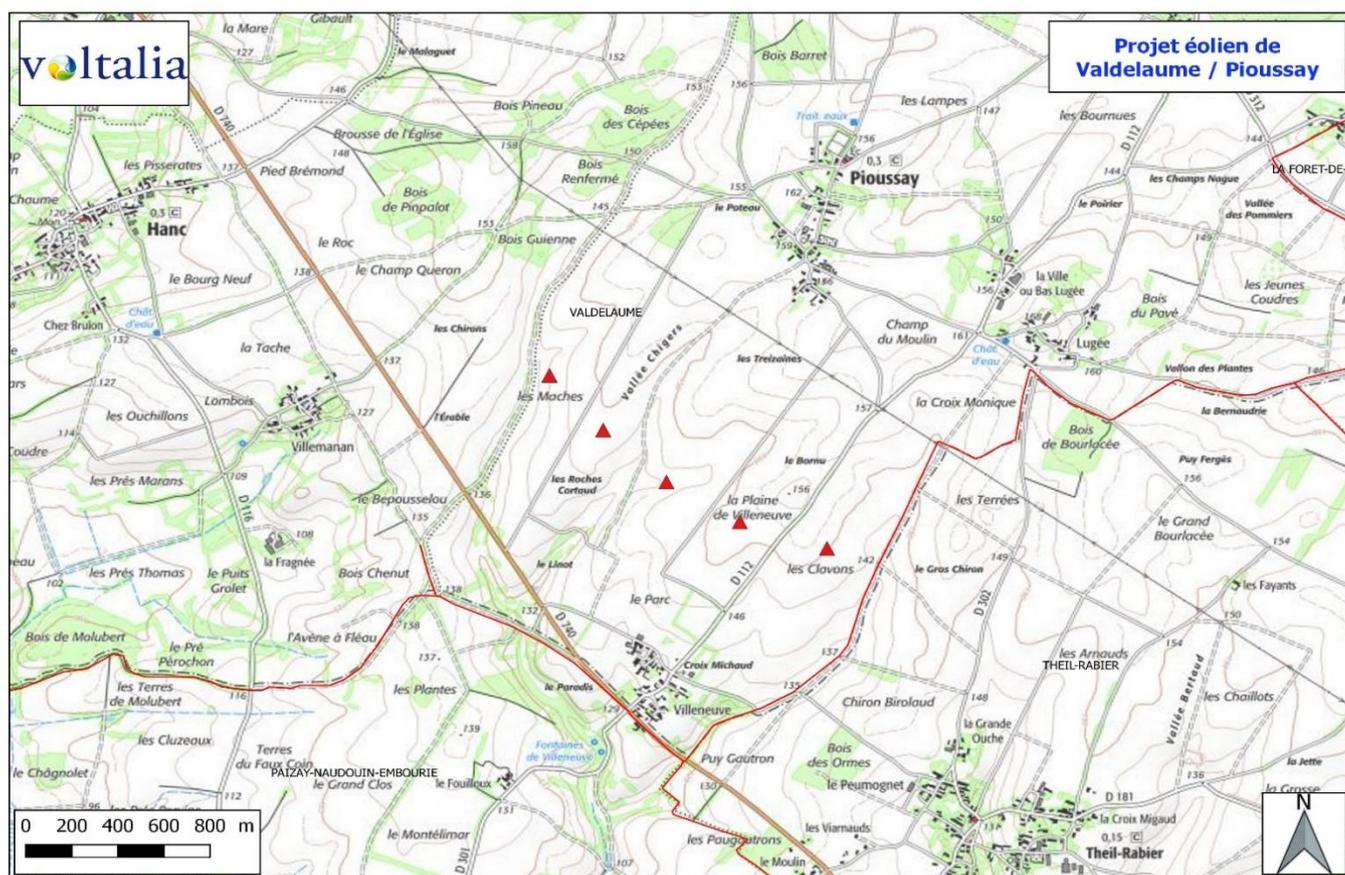
LOTISSEMENT de la **Plaine** parcelles viabilisées



PROJET EOLIEN de la plaine de Villeneuve de Pioussay

Dans le prolongement des précédentes communications faites dans le bulletin municipal et de la permanence d'information qui s'est tenue à l'automne dernier à ce sujet, les dernières études de faisabilité du projet éolien ont pu s'achever en début d'année. Au regard de l'ensemble des expertises techniques conduites pendant plus d'un an, et en concertation avec le Comité de Suivi (constitué de personnes élues et non élues de Valdelaume), il a été finalement défini un projet de cinq éoliennes situées sur la plaine de Villeneuve. Un plan de situation est proposé ci-après pour localiser les emplacements retenus.

Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en Préfecture, à Niort, le 12 juin dernier. Le projet est donc entré dans sa phase d'examen par les services de l'Etat (période dite « d'instruction du dossier »). Ce processus prévoit notamment l'organisation par la Préfecture d'une enquête publique, laquelle ne devrait se tenir néanmoins pas avant la fin d'année, voire au printemps 2021. La décision préfectorale d'autoriser ou non le projet ne devrait donc intervenir, en tout état de cause, pas avant l'année prochaine.



Actions Solidarité

Actions sociales

- **Pass'sports entrées piscine/cinéma Chef-Boutonne**

Le cinéma de Chef-Boutonne est ouvert et la réouverture de la piscine est annoncée.

La piscine de Chef-Boutonne devrait donc ouvrir théoriquement à partir du 4 juillet, tous les mardis vendredis et dimanches, sur rendez-vous (créneaux de 1 h 45).

Cette date, ainsi que les horaires d'ouverture sont encore à confirmer.

La commune de Valdelaume renouvelle donc en faveur des enfants, l'action Pass'port gratuit « Piscine/cinéma ».

Les familles peuvent se présenter à la mairie pour retirer leur carte estivale.

Carte réservée aux enfants de moins 16 ans sur présentation du livret de famille et d'une photographie.

Registre des personnes vulnérables

Dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, les commissions d'actions sociales des communes utilisent un registre pour contacter régulièrement les personnes vulnérables de leurs territoires.

Ce registre nominatif est un registre servant en cas de crise sanitaire comme présentement (Covid-19), ou encore en cas de canicule, grand froid, déclenchement d'alerte.....

Pour rappel, la constitution de ce registre nominatif est une obligation légale.

Les inscriptions sur ce registre peuvent se faire à la mairie sur simple appel téléphonique au 05-49-29-83-63.

Si vous êtes, isolé(e), âgé(e), handicapé(e), malade, fragile... faites la démarche afin que nous puissions vous contacter en cas de crise.

Services à la personne...



PORTAGE DE
REPAS
À DOMICILE

J'apprécie ma ruralité
grâce au service de proximité!



À partir de 6,50€ ttc

Résidence « Le Chemin Vert »
14 Rue des mimosas
79110 CHEF-BOUTONNE
Tél : 05 49 07 15 19
06 42 63 01 97
cheminvert79@orange.fr
Siret : 48531764800049
www.residence-services-79.fr

LE REPAS SE COMPOSE

- ◆ d'une entrée
- ◆ d'un plat de résistance (viande ou poisson)
- ◆ d'un accompagnement de légumes
- ◆ d'un fromage
- ◆ d'un dessert

LIVRAISON

La livraison s'effectue dans un rayon de 10 kms (*majoration d'un euro au delà de 5 kms.)

TARIFICATION*

- ◆ Entrée+plat+fromage 6,50€ TTC
- ◆ Plat+fromage+dessert 6,50€ TTC
- ◆ Repas complet : 8,70€ TTC



RÉSIDENCE SERVICES SÉNIORS

Il est également possible de déjeuner
au sein de notre Résidence,
n'hésitez pas à vous renseigner !



imprimé par nos soins /
ne pas jeter sur la voie publique



SPAR SAUZE VAUSSAIS

05 49 29 43 53

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
LIVRAISON MARDI , JEUDI ET SAMEDI

**SUR LES COMMUNES SAUZE VAUSSAIS, MONTALEMBERT ,MONTJEAN,
VALDELAUME,PLIBOU ,CLUSSAIS, MAIRE LEVESCAULT,MELLERAN ,ALLOINAY
ET LA CHAPELLE POUILLOUX.**

N 'hésitez pas a demander des renseignements a Mr DON .

Service Déchèteries

Conditions d'accueil en déchèteries :

Depuis le 1^{er} juin, l'accès en déchèterie est soumis à la présentation de l'autocollant (macaron) de la communauté de communes Mellois en Poitou apposé sur le pare-brise des véhicules pour l'ensemble des déchèteries, à l'exception de la déchèterie de Brioux-sur-Boutonne, pour laquelle la présentation d'une carte est nécessaire.

Les macarons sont à récupérer, accompagné d'un justificatif de domicile, dans **votre mairie** ou à la Direction de l'environnement : 32, route de Beausoleil – 79500 MELLE.

Les horaires des déchèteries de la communauté de communes Mellois en Poitou, sont les suivants :

Déchèterie de Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot :

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

Déchèterie de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières :

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

Un doute, une question sur le tri ?

T 05 49 27 56 79

patricia.lantier@melloisenpoitou.fr - www.melloisenpoitou.fr

Maison de services Publics

Un nouveau service pour les habitants : « France Services » structure labellisée à Sauzé-Vaussais

Cette nouvelle était attendue et elle est rentrée en application le 6 janvier 2020 à Sauzé-Vaussais pour aider au mieux les usagers à mener leurs démarches administratives.

Quels sont les avantages pour les usagers ?

Tout usager pourra se faire accompagner pour réaliser ses démarches administratives, d'abord par les deux agents polyvalents de la communauté de communes, puis, le cas échéant, par des référents des structures partenaires, présents physiquement ou à distance. Il pourra également avoir accès gratuitement à un ordinateur pour effectuer ses démarches en ligne, éventuellement aidé par l'agent de la structure France Services.

Vous avez des questions sur les allocations familiales ou la retraite, vous souhaitez faire votre déclaration de revenus en ligne... ? Les agents sont disponibles pour vous apporter les réponses ou vous orienter vers le bon interlocuteur.

A quoi servira une structure France Services à Sauzé-Vaussais ?

France Services a vocation à faciliter l'accès des usagers aux services publics. Des partenariats sont noués avec plusieurs opérateurs (La Poste, Pôle Emploi, Mission Locale, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, Mutualité Sociale Agricole Poitou, chambres consulaires, Comité de Bassin d'Emploi, etc.) et administrations (intérieur, justice, impôts) pour permettre à tout un chacun d'avoir accès à un panel étendu de services.

Informations Covid-19

Depuis le 2 juin :

Nouvelles modalités de fonctionnement pour le site France services de Sauzé Vaussais, Espace Salcido, au 40 Grand Rue à Sauzé-Vaussais :

Accueil uniquement sur prise de rendez-vous au 05 49 07 75 22.

- lundi et mercredi 9h - 12h30
- mardi et jeudi 9h - 12h30 et 13h30 - 17h
- vendredi 9h - 12h

Dans le cas où un usager ne pourrait être disponible sur ces créneaux ou si un rendez-vous visio d'un de nos partenaires est prévu les agents France services proposerons un horaire adapté à sa demande.

Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.



Écoles

☎ 05 49 27 56 84 **service scolaire, transport scolaire, (inscriptions, lignes...) restauration scolaire**

Enfance, jeunesse

☎ 05 49 27 56 84

Sports

☎ 05 49 35 13 57 **base de plein air du Lambon**
☎ 05 49 07 15 69 **équipements sportifs couverts**
☎ 05 49 07 15 69 **service piscines**
☎ 05 49 27 01 91 **piscine Aqua'Melle**

Aménagement et urbanisme

☎ 05 49 29 83 93

Tourisme

☎ 05 49 27 09 62 **Pays d'art et d'histoire**
☎ 05 49 27 26 98 **musée de Rauranum**
☎ 05 49 32 85 11 **village vacances du Lambon**

Service d'aide à domicile

☎ 05 49 27 80 20 **centre intercommunal d'action sociale (CIAS) (ménage, portage de repas, toilette des personnes âgées...)**

Assainissement

☎ 05 49 29 13 16 **accueil**
☎ 06 83 37 57 10 **numéro d'urgence** (secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
☎ 06 67 01 62 45 **numéro d'urgence** (secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)

Environnement

☎ 05 49 27 56 79 **achat de composteurs, collecte des ordures ménagères, collecte des encombrants, déchèteries, location de broyeurs**

Patrimoine immobilier

☎ 05 49 07 78 42

Associations du territoire

☎ 05 49 290 290 **demande de participation, versement**

Développement économique

☎ 05 49 290 290

France services

☎ 05 49 07 75 22 **Site de Sauzé-Vaussais**

Pour toute autre demande d'information, merci de contacter l'accueil général au 05 49 290 290.

Pour plus d'informations : www.melloisenpoitou.fr



Pourquoi et comment lutter contre le moustique tigre ?

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies, réapparaît dans nos jardins et sur nos balcons. Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de **lutter contre sa prolifération**. Dans ce cadre, la mobilisation de tous est primordiale. **Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.**

Un moustique agressif qui se reproduit dans nos villes dans le moindre contenant d'eau stagnante

Le moustique tigre, également appelé *Aedes albopictus*, est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m... **le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier !**

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et **les femelles peuvent pondre environ 200 œufs tous les 12 jours !**

La femelle pond dans de très petites quantités d'eau principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !

Comment lutter ? En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer !

- **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie : la saison dernière, en Gironde, plus de 50 % des gîtes larvaires découverts logeaient dans un récupérateur d'eau.**
A savoir : même dans un récupérateur d'eau de pluie fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur :** coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
Une astuce : mettez du sable dans les soucoupes de pots de fleurs !
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où de l'eau peut stagner ;**
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins...) avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.



Fausse bonne idée n°1 !

« J'ai, dans mon jardin des buissons infestés de moustiques, je suis sûr qu'il y a plein de larves, je ferais mieux de les couper !... »

FAUX !! Les buissons ne sont que des « zones de repos » des moustiques tigres. Comme nous, ils apprécient leur fraîcheur. **Les couper ne ferait pas disparaître le moustique qui continuera à se reproduire** dans le moindre petit contenant d'eau stagnante. **Pour faire la chasse aux moustiques tigres, une seule solution : découvrir les endroits où il pond ses larves et les supprimer.**

Fausse bonne idée n°2 !

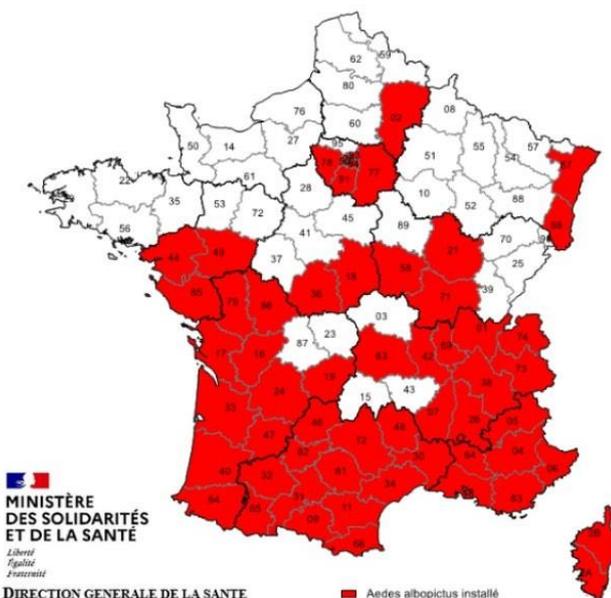
« On n'en peut plus de tous ces moustiques, une bonne opération de démoustication réglerait notre problème ! »

FAUX !! Une opération de démoustication tuerait les moustiques qui volent à un instant T, mais le répit ne sera que de quelques jours : **de nouveaux moustiques naîtront des larves, à l'abri dans leurs réserves d'eaux stagnantes.** Le problème ne peut se régler qu'à la source : supprimer ou vider régulièrement les potentiels lieux de ponte des moustiques !

Les opérations de démoustication ne sont engagées que lorsqu'il existe un risque sanitaire de contamination : si une personne revient en métropole avec un virus transmissible par le moustique tigre (Dengue, Chikungunia, ou Zika), sa zone d'habitation sera traitée pour éviter que le virus soit transmis.

Le moustique tigre en Nouvelle Aquitaine

Carte des départements où l'installation d'*Aedes albopictus* est connue au 1er janvier 2020



Dans les départements en blanc (23 et 87), le moustique tigre n'est pas encore implanté, participez à sa surveillance !

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, signalez sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr

Dans les départements en rouge (16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86), le moustique tigre est implanté. Le seul moyen de lutte efficace est la suppression des eaux stagnantes dans lesquelles naissent les moustiques (coupelles de pots de fleur, objets laissés dans le jardin, bassins d'eau stagnante...).

Coupez l'eau aux moustiques et passez le message autour de vous !



L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

L « **Ambroisie à feuille d'armoise** » est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19^{ème} siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires.



Identifier l'Ambroisie

Ses feuilles :

- Profondément découpées
- Vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoise annuelle)

Sa tige : plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs



Cette plante, peu exigeante, se développe sur tout type de sols et en particulier les terrains nus ou peu couverts tels que les parcelles cultivées, les bords de route, les zones de travaux, les parcs et jardin, mais aussi les bords de rivières.

Un problème de santé publique

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison de fin août à septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, eczéma. Quelques grains de pollens d'ambroisie dans l'air suffisent pour provoquer des symptômes chez les personnes sensibles, sachant que chaque pied d'ambroisie produit des millions de grains de pollen chaque année et également des milliers de graines responsables de l'extension de la plante les années suivantes.

L'ambroisie est également problématique pour le monde agricole où elle peut envahir des parcelles entières si elle n'est pas gérée à temps.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

Afin de limiter l'émission de pollen allergisant et de graines, la destruction des plants d'ambroisie doit absolument intervenir avant sa floraison qui a lieu vers la mi-juillet. Le mode de destruction doit être adapté à la quantité de plants présents ainsi qu'à la nature de la parcelle.

Plus d'informations sur www.ambroisie.info

Contact : Aude MATHIOT, FREDON Poitou Charentes – aude.mathiot@fredonpc.fr – 09.77.02.33.38

Agir avec la plateforme Signalement Ambroisie

Il s'agit d'un dispositif participatif permettant à chacun d'identifier des plants d'ambroisie et de les signaler. Composé d'un site internet, d'une application mobile, d'une ligne téléphonique ou encore d'un email dédié, la plateforme Signalement Ambroisie permet de réaliser des signalements de la plante par différents canaux. Votre signalement est alors transmis à la commune concernée, qui contactera le propriétaire de la parcelle concernée.



Allez sur www.signalement-ambroisie.fr

Ecole de Pioussay

Quelle organisation
pour la rentrée
de juin 2020
après le confinement





L'école de Pioussay après le déconfinement

L'école accueille les élèves de la façon suivante à partir du lundi 8 juin

- Lundi, mardi et jeudi : le groupe des MS /GS/CP (11 élèves)
- Jeudi, vendredi : le groupe des CE1-CE2 (9 élèves)
- Lundi, mardi : groupes des CM1-CM2 (9 élèves)
- Il n'y a pas eu d'école le mercredi matin jusqu'à la fin de l'année.

Protocole sanitaire

Dès l'entrée dans l'école, les élèves allaient se laver les mains. Le protocole sanitaire fut appliqué tout au long de la journée: passages réguliers aux lavabos pour se laver les mains, désinfection des sanitaires par un agent après chaque utilisation, aération des classes avant l'école, et lors des récréations, distanciation sociale, et port du masque pour les adultes.

Entrée

L'arrivée des élèves s'est faite de façon échelonnée, (afin de limiter tout regroupement devant l'école), **aucun adulte n'était autorisé à entrer dans l'école, aussi bien le matin, que le soir**. Il fallait respecter le sens d'entrée indiqué par des panneaux sur les portes et par une signalisation au sol.

Cantine

La restauration scolaire était assurée de façon identique. Les gestes barrières y étaient également appliqués et respectés et les élèves conduits un à un à leur table individuelle (toujours dans le respect de la distanciation sociale).

Garderie

Le service de garderie fut assuré matin et soir (7h30-8h50 ; 16h30-18h30). Les gestes barrières y étaient également appliqués et respectés et les élèves conduits un à un à leur table individuelle (toujours dans le respect de la distanciation sociale). Une inscription préalable d'au moins deux jours devait impérativement être transmise afin que l'on

s'organise au mieux ce service (il n'était pas possible que l'école puisse accueillir tout le monde, des priorités étaient alors établies : enfants de soignants obligatoirement accueillis).

En classe

Les élèves étaient installés à une table individuelle dans le respect de la distanciation sociale. Les déplacements limités, et organisés selon un sens de circulation (fléchage au sol). Aucun prêt de matériel, n'était possible : les élèves devaient donc arriver avec leur matériel (notamment trousse complète, feutres et crayons de couleur) qui restait à l'école. Les enseignants avaient préparé pour chaque élève, des jeux individuels, coloriages, et autres activités ludiques. Les récréations ont eu lieu en décalé pour chaque groupe. Pour les plus jeunes, des zones ont été tracées au sol afin de faciliter le respect de la distanciation sociale.

Sortie

La sortie des élèves s'est faite de façon échelonnée (afin de limiter tout regroupement devant l'école). Il fallait respecter un sens de sortie, indiqués par des panneaux sur les portes et par une signalisation au sol.

Implication des familles

Les parents d'élèves ont joué un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils se sont engagés notamment à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. En cas de symptômes ou de fièvre, 37,8 ou plus, l'enfant ne devait pas se rendre à l'école. Les familles devaient informer l'école dès 9h en cas d'absence de leur enfant. Les parents s'engageaient à expliquer l'importance des gestes barrières à leurs enfants, à les leur expliquer, les leur apprendre et les appliquer aussi bien à l'école qu'à la maison.

Rentrée septembre 2020

Organisation : A ce jour nous n'avons pas d'informations.

Effectif : Les deux maîtresses conservent leur poste et Mme Augey reprend à temps plein.

classe maternelle/ CP : TPS : 3 , PS:6, MS:2, GS:9, CP : 2 soit 22 élèves.

Classe CE/CM : CE1 : 6 , CE2 : 4, CM1 : 5, CM2 : 7 soit 22 élèves.

Vie Associative

Foyer Rural de Pioussay

Le Foyer Rural de Pioussay : une équipe qui bouge !

Et des activités qui reprendront par une randonnée qui aura lieu le 13 septembre en tenant compte des contraintes sanitaires en vigueur (si la situation le permet).

Nous prévoyons aussi un marché de Noël ainsi qu'un repas pour le téléthon le samedi 5 décembre.

Pour enrichir notre marché, nous avons besoin d'aide pour fabriquer des objets (créations diverses...),

n'hésitez pas à nous contacter au 05 49 29 88 03.

L'équipe du Foyer Rural de Pioussay

Comité des Loisirs du Breuil-Coiffaud

Suite aux derniers événements, nous pensons qu'il est préférable d'annuler notre vide grenier du 02 août 2020.

En espérant vous voir très prochainement pour d'autres manifestations !

Prenez soin de vous.

Les membres du bureau du comité des Loisirs du Breuil-Coiffaud

Foyer rural de Bouin

Pas de manifestation prévue jusqu'à la fin de l'année. Nous nous réunirons début 2021 afin de planifier les animations habituelles telles que le feu de la St Jean. Le foyer Rural de Bouin reste actif malgré les circonstances actuelles et espère pouvoir remettre ses activités en route bientôt.

Nouvelle Jeunesse » de Ardilleux

- Reprise du Club le 2 septembre 2020, les activités possibles seront : le vélo, la marche et jeux divers
- Voyage le 11 septembre 2020 (sous réserve des directives sanitaires à cette date)
- Repas de fin d'année le 28 novembre 2020 (sous réserve des directives sanitaires à cette date)

Pour tout renseignement :

Président de la Nouvelle jeunesse, Gérard PINEAU 06 75 32 81 37 ou au 05 49 29 71 79

ACCA Ardilleux

- Repas escargot et sangliers le 5 septembre 2020 sous réserve des directives sanitaires à cette date)
- Réveillon 31 décembre 2020 sur réservation sous réserve des directives sanitaires à cette date)

Pour tout renseignement :

Président de l'ACCA de Ardilleux, Stéphane PINEAU 05 49 29 62 02

ACCA Pioussay

L'ACCA de Pioussay s'est réunie le dimanche 19 juillet et a voté un nouveau bureau.



Un peu d'histoire.....

Mairie itinérante...

Depuis le 1^{er} janvier 2019, date de la création de la nouvelle commune VALDELAUME, le siège de la commune est implanté à Hanc, mais vous allez voir que cette implantation fut longue à se dessiner.

En effet, en 1667, sur l'emplacement actuel était construit l'Eglise Saint Hilaire. Elle occupait une grande partie du terrain communal. Pourtant la révolution eu raison de l'édifice religieux, détruit en 1789 et dont l'unique relique est le mur en pierre encore visible dans l'ancienne salle du conseil de la mairie de Hanc.

Par la suite il n'est pas fait mention de la localisation de la mairie dans les délibérations municipales jusqu'en 1879, année lors de laquelle la décision de construire une école fut prise par la commune.

Outre la classe et le logement de l'instituteur, les plans du bâtiment prévoient l'installation de la mairie car il est fort probable qu'à cette époque, l'instituteur tenait le rôle de secrétaire de mairie. On peut encore identifier l'ancienne entrée murée de la mairie sur la façade de l'ancienne école de Hanc reconvertie depuis en logements locatifs.

En 1942, le logement de l'instituteur étant devenu trop exigu, la mairie fut transférée dans le logement appartenant actuellement à la Communauté de Communes du Mellois et qui fut en d'autres temps le café de Marcellin Terrassier.

Après la guerre 39/45, la mairie fut installée dans l'ancien presbytère qui jouxte l'actuelle salle du conseil de Valdelaume.

C'est enfin en 1962 que la commune fit restaurer les écuries du presbytère, mitoyennes de l'église Saint Hilaire pour y installer enfin la mairie que nous connaissons aujourd'hui.

Sources :

« Les Villages du Chef-Boutonnais » édité par l'association Animations et découvertes en Chef-Boutonnais,

« Hanc » réalisé par Claudine Denis et Edmond Desrues

Vue satellite - 2020



Cadastre Napoléonien du bourg de Hanc



Mairie 

COHABITATION AVEC LES CHAUVES-SOURIS



QUESTIONS RÉPONSES



SUR LE CORONAVIRUS RESPONSABLE DE LA MALADIE COVID-19 ET AUTRES ASPECTS SANITAIRES



© Oreillard gris - Laurent Arthur



Depuis le début de l'année 2020, le COVID 19, maladie respiratoire aiguë, se propage parmi la population mondiale à tel point que nous assistons à une des premières pandémies du XXI^{ème} siècle. Cette pandémie est due au coronavirus SARS-CoV-2 (SRAS en français pour Syndrome Respiratoire Aigu Sévère) lui-même proche du coronavirus SARS-CoV-1 qui avait également déclenché en 2002-2003 une épidémie mondiale, mais pour laquelle la majorité des personnes infectées étaient principalement localisées en Chine. Comme pour ce dernier, des chauves-souris de Chine s'avèrent être les hôtes de souches apparentées à ces deux virus. Récemment, un article de la revue *Nature* a montré que le virus SARS-CoV-2 pourrait être le résultat d'une recombinaison entre un coronavirus propre à certaines chauves-souris et un autre originaire des pangolins de Malaisie. Ce résultat reste à ce jour à confirmer car difficile à interpréter. En effet, le Pangolin, comme la Civette palmiste masquée pour l'épidémie de 2002-2003, aurait pu jouer le rôle d'hôte intermédiaire au sein duquel une recombinaison entre plusieurs coronavirus animaux aurait donné naissance au coronavirus SARS-CoV-2 humain qui s'avère très contagieux (mais toutefois moins létal que le SARS-CoV-1 de 2002-2003). Même si la science vient de les découvrir, ces transferts de virus entre espèces sont réguliers cependant il faut des conditions particulières pour que la transmission vers l'homme ait lieu. **Ces conditions sont souvent les conséquences d'activités humaines comme la capture, le transport, le commerce et la consommation d'animaux sauvages, mais aussi, la dégradation de l'environnement bouleversant les interactions entre la faune sauvage et l'homme (déforestation, élevages intensifs, etc.).**

Dans ce cas, le Pangolin malais, hôte intermédiaire supposé, est une espèce en voie d'extinction qui ne fréquente pas les mêmes milieux naturels que les espèces de chauves-souris concernées. Sans intervention humaine, ces deux espèces n'avaient donc que très peu de chances d'être en contact l'une avec l'autre...

Les humains sont ainsi les principaux responsables et aujourd'hui les seuls vecteurs de cette maladie.

L'origine de cette pandémie entraîne de nombreuses questions vis-à-vis des chauves-souris européennes. Nous répondrons ici aux principales interrogations sur le sujet et ne traiterons que des relations avec nos chauves-souris européennes et françaises.



- Les chauves-souris européennes et françaises sont-elles porteuses et vectrices du coronavirus responsable de la maladie COVID-19 ?

En l'état actuel des connaissances, **aucune chauve-souris dans le monde ne porte le virus responsable du COVID-19**. La transmission directe d'une chauve-souris aux humains est hautement improbable et nécessite souvent, comme nous l'avons vu, le passage et l'adaptation des virus au sein d'une autre espèce (hôte intermédiaire).

En Asie, comme en Europe, il existe des espèces de chauves-souris hébergeant des virus apparentés, mais qui, dans leur configuration actuelle, ne contaminent pas l'homme ; lequel cohabite d'ailleurs avec elles depuis des siècles au sein des granges, des greniers et autres clochers !

- Les chauves-souris européennes et françaises sont-elles vectrices d'autres virus ? Si oui, cela représente-t-il un risque pour moi ?

Comme tout mammifère, homme compris, les chauves-souris européennes et françaises hébergent des virus.

Dans l'état actuel des connaissances et au regard de plusieurs siècles de cohabitation, une seule maladie transmise des chauves-souris directement à l'homme est connue en Europe : celle de la rage. Cette maladie est provoquée par des virus spécifiques aux chauves-souris, différents de celui impliqué dans la rage qui touche les mammifères terrestres (rage du Renard roux). Découverte au milieu du XX^{ème} siècle, la rage des chauves-souris a occasionné en Europe le décès de quatre personnes à la suite de morsures. Ces personnes n'étaient pas vaccinées et n'ont pas pu bénéficier d'un traitement post-exposition tel qu'il est systématiquement pratiqué aujourd'hui en cas de morsures suspectes par un mammifère sauvage. Le risque de contamination n'est donc pas nul mais il est extrêmement faible au regard du nombre d'interactions directes entre hommes et chauves-souris. Dans tous les cas, il est préconisé de ne pas manipuler les chauves-souris pour éviter tout risque de morsure.

- Existe-t-il un risque pour mes animaux domestiques (chat, chien, etc.), d'être contaminés par des virus portés par les chauves-souris, et par voie de conséquence de me contaminer ensuite ?

Le seul animal domestique qui interfère régulièrement avec les chauves-souris en France est le chat domestique. Chaque année des milliers de chauves-souris sont blessées ou tuées par ces félins, ceux-ci sont donc exposés en retour à des morsures. C'est ainsi que deux cas de chats infectés par la rage des chauves-souris ont été recensés en Europe à ce jour. Toutefois, aucun cas de passage de virus selon le schéma chauve-souris – chat – humain n'est connu dans le monde.

- Puis-je continuer à ramasser le guano dans mes combles et l'épandre dans mon jardin ? Si oui, quelles sont les recommandations ?

Le guano des chauves-souris, riche en azote, est un excellent engrais ! En France métropolitaine, il n'est pas connu d'agent pathogène dans le guano. Vous pouvez donc l'utiliser pour votre jardin en suivant quelques mesures de précautions. Il est conseillé de vous protéger des poussières, toujours désagréables, en portant un masque, des gants et de vous laver les mains ensuite.

Quelques bonnes raisons de les préserver

Les chauves-souris, avec plus de 1 400 espèces à travers le monde, constituent une extraordinaire diversité chez les mammifères. Issues de plus de 55 millions d'années d'évolution, elles ont développé d'incroyables adaptations à la vie aérienne et souvent nocturne. Elles jouent un rôle majeur dans les écosystèmes, pollinisatrices et disséminatrices essentielles de graines, assurant la survie de très nombreuses espèces de plantes et d'arbres.

En France métropolitaine, toutes insectivores, elles sont les principales régulatrices des insectes nocturnes et donc de précieuses alliées pour l'agriculture mais aussi pour la santé humaine (en consommant par exemple d'importantes quantités de moustiques, responsables d'environ 1 million de décès humains par an dans le monde...).

Aujourd'hui en sursis, elles sont menacées par les perturbations que l'on fait subir à leur environnement : pollution, disparition des habitats naturels, condamnation des accès à leurs gîtes, pression de prédation par les chats domestiques, collisions routières et éoliennes, etc.

C'est pourquoi, les chauves-souris mais également leurs habitats sont protégés par la loi (Arrêté ministériel du 23/04/2007). Leur élimination et l'altération ou la destruction de leurs gîtes sont illégales. Il est également interdit de les manipuler. Tout contrevenant encourt 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Il y a très longtemps que certaines espèces de chauves-souris utilisent nos bâtiments, notamment nos maisons (grenier, cave, fissure dans les murs, derrière les volets, etc.), en été pour la mise-bas, ou en hiver pour l'hibernation. Il est tout à fait possible de cohabiter sereinement avec des chauves-souris.

Si quelques nuisances, sonores ou odorantes par exemple, liées à leur présence sont constatées, il existe des solutions. Dans la grande majorité des cas, un simple aménagement local permet d'y remédier dans le bien de tous, hommes et chauves-souris.

Si vous avez besoin de conseils concernant la présence de chauves-souris chez vous, contactez un membre du réseau de la SFPEM <https://www.sfpepm.org/sos-chauves-souris.html>

Vous aussi, aidez-nous à les protéger !

Bibliographie :

<https://theconversation.com/covid-19-lanalyse-des-genomes-revelerait-une-origine-double-du-virus-133797>

<https://theconversation.com/covid-19-origine-naturelle-ou-anthropique-136281>

<https://theconversation.com/qua-t-on-appris-de-lanalyse-genetique-du-coronavirus-130823>

<https://www.lemonde.fr/blog/realitesbiomedicales/2020/02/10/les-chauves-souris-reservoirs-de-coronavirus-emergents-en-chine/>